



OBJECTIF

Formaliser le **mandat** d'un agent : sa mission, son périmètre d'autorisation, ses limites, son niveau d'**autonomie déléguée**, ses données, sa supervision et sa **validation officielle**. Le mandat est le document de référence **opposable** qui engage l'agent et ceux qui le gouvernent.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM DE L'AGENT

PÉRIMÈTRE MÉTIER / BU

MATURITÉ (ACF-05)

DATE DE PRISE D'EFFET

DATE DE REVUE PRÉVUE

RESPONSABLE DU MANDAT (DDAO)

2 MISSION DE L'AGENT

MISSION PRINCIPALE - POURQUOI IL EXISTE

OBJECTIFS PRIORITAIRES (TOP 3)

1

2

3

3 PÉRIMÈTRE D'AUTORISATION

✓ ACTIONS AUTORISÉES

☐☐☐☐☐

⊘ ACTIONS INTERDITES - ZONE ROUGE

☐☐☐☐☐



4 ⊕ LIMITES & CONTRAINTES

PLAFOND FINANCIER

FENÊTRES TEMPORELLES AUTORISÉES

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE / JURIDICTIONNEL

CATÉGORIES DE CLIENTS EXCLUES

5 ↗ NIVEAU D'AUTONOMIE DÉLÉGUÉE (PAR DÉCISION)

TYPE DE DÉCISION	AUTONOMIE DÉLÉGUÉE	SEUIL / CONDITION

SUGGESTIF

l'agent propose, l'humain décide

CO-DÉCISION

validation humaine avant exécution

AUTONOME SUPERVISÉ

agit seul, contrôle a posteriori

AUTONOME

agit seul, sans contrôle systématique

Reportez la maturité globale de l'agent (N0 → N3, ACF-05). L'autonomie se règle **décision par décision** (ACF-02 / ACF-03) - distincte de la maturité.



NIVEAU	Opérationnel
DURÉE	1 - 1,5 j
USAGE	Cadrage / autorisation
PARCOURS	Boîte à outils

6 DONNÉES & ACCÈS

NIVEAU D'ACCÈS	DONNÉES CONCERNÉES
Lecture	
Écriture	
Interdites	

7 CONTRÔLES & SUPERVISION

SUPERVISION HUMAINE EFFECTIVE

KPI DE QUALITÉ DÉCISIONNELLE

PROCÉDURE D'ESCALADE AU DDAO

8 PARTIES PRENANTES & À RISQUE

PARTIES À INFORMER EN CAS D'INCIDENT

CATÉGORIES D'UTILISATEURS À RISQUE

9 TRAÇABILITÉ & REPORTING - LIEN ACF-09

FORMAT DE LOGGING

FRÉQUENCE DE REPORTING

DESTINATAIRES



10 VALIDATION OFFICIELLE - 4 SIGNATURES REQUISES

RESPONSABLE MÉTIER

NOM & SIGNATURE

RESPONSABLE TECHNIQUE

NOM & SIGNATURE

COMPLIANCE OFFICER / DPO

NOM & SIGNATURE

DDAO

NOM & SIGNATURE

Mandat actif - date de validation : · prochaine revue : Toute modification du
périmètre exige une nouvelle validation.

BONNES PRATIQUES

- ✓ Lister les interdictions aussi explicitement que les autorisations
- ✓ Régler l'autonomie décision par décision, pas en bloc
- ✓ Revoir le mandat à date fixe et après tout incident

POINTS DE VIGILANCE

- ! Un mandat sans plafond chiffré n'est pas opposable
- ! Ne pas confondre maturité (N0→N3) et autonomie par décision
- ! Pas de mise en production sans les 4 signatures

Et ensuite : ce mandat encadre la **fiche agent ACF-05**, applique l'autonomie fixée en **ACF-02 / ACF-03**, trace les décisions au **registre ACF-09**, s'arrête via le **kill switch ACF-07** et se supervise avec **ACF-06**.